



## Annexe "B"

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUSSIONNAIRES (IP) MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION\_V2



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (IP) MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION\_V2

### PROPOSITION TECHNIQUE

Il est essentiel que les éléments contenus dans la proposition soient mentionnés clairement et de façon détaillée afin que l'équipe d'évaluation puisse en faire une évaluation correcte.

#### 1.0 MODE DE SÉLECTION – MEILLEURE NOTE GLOBALE POUR LA VALEUR TECHNIQUE (PRÉSUMENT QUE LA NOTE DE PASSAGE DE 70% A ÉTÉ ATTEINTE) ET LE COÛT

- 1.1 Le processus d'évaluation vise à déterminer quel entrepreneur est le plus qualifié pour la prestation des services décrits dans l'Énoncé des travaux (Annexe E).
- 1.2 La présente section comprend les exigences détaillées en fonction desquelles les propositions des soumissionnaires seront évaluées.
- 1.3 Le choix de la proposition recevable se fera en fonction du **MEILLEUR RÉSULTAT GLOBAL** pour les propositions technique et financière. La note globale sera établie en additionnant les points des propositions technique et financière.

Les propositions technique et financière des soumissionnaires seront notées séparément. Le pointage global de la proposition équivaudra à la somme du pointage de la proposition technique et de celui de la proposition financière selon la pondération suivante :

Proposition technique	=	40 %
Proposition financière	=	60 %
Proposition globale	=	100 %

$$\text{Formule : } \frac{\text{Note technique} \times \text{coefficient (40)}}{\text{Max. de points}} + \frac{\text{prix le plus bas} \times \text{coefficient (60)}}{\text{Prix du soumissionnaire}} = \text{Note globale}$$

#### 1.4 Pour être jugée recevable, une proposition DOIT :

- 1- Inclure toute l'information technique spécifiée à la section 2.0;
  - 2- Obtenir la note minimale de passage de 70% pour chaque critère technique énoncé à la section 2.0
- 1.5 Le prix de la proposition sera évalué en DOLLARS CANADIENS, taxes applicables en sus, destination franco bord pour les biens et services, incluant les droits de douane et les taxes d'accise.
  - 1.6 Le soumissionnaire reconnaît que le Canada n'est pas responsable d'effectuer des recherches sur les renseignements cités comme source de référence de façon incorrecte.
  - 1.7 Les soumissionnaires ne doivent inclure aucune condition ni aucun postulat visant à limiter ou à modifier la portée des travaux, comme il est décrit au Devis Technique à l'Annexe E.
  - 1.8 Les soumissionnaires seront classés en fonction de leurs notes financière et technique combinées. Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note combinée la plus élevée.
  - 1.9 Dans le cas où deux propositions ou plus obtiennent la même note globale, la proposition qui aura obtenu la **note technique la plus élevée** sera considérée comme la proposition la mieux cotée.



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (IP) MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION\_V2

### 2.0 CRITÈRES TECHNIQUES CÔTÉS

2.1 **Les points seront accordés selon le degré auquel les renseignements ou le matériel démontrent la capacité du soumissionnaire à satisfaire à l'exigence** décrite dans cette demande de propositions.

2.2 On recommande de traiter ces critères suffisamment en profondeur dans la proposition. On attribuera une note de zéro aux éléments qui ne sont pas traités. Les propositions seront évaluées seulement en fonction de leur contenu. Les renseignements mentionnés mais non présentés sous forme d'une copie papier (comme les renseignements figurant sur un site Web) ne seront pas évalués du fait qu'ils peuvent être modifiés après la date de clôture.

Si la proposition ne fournit pas de renseignements suffisamment détaillés pour en permettre l'évaluation selon les critères établis, elle peut être jugée non recevable. **Les soumissionnaires sont avisés que la seule mention de l'expérience, sans données à l'appui décrivant où et comment l'expérience a été acquise, ne sera pas considérée comme une expérience « démontrée » aux fins de l'évaluation. Les expériences professionnelles mentionnées dans la proposition doivent toutes être attestées (c.-à-d. dates, nombre d'années et de mois d'expérience).**

2.3 La note minimale de 70 % par critère technique côté est demandé afin que la proposition puisse être considérée recevable.

Exigences applicables à la proposition technique	NOTE MAX.	NOTE MIN.
<p><b>1. Personnel et références (maximum de 3 pages)</b> Fournir les curriculum vitae des principaux responsables de la prestation des services ainsi que des livrables indiqués dans la présente DP.</p>	10	7
<p>Identifier au minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel, les qualifications et les titres professionnels détenus par chacun;</li> <li>- L'expérience pertinente de ceux-ci dans la réalisation de projets similaires. Nombre et adéquation des ressources affectées au projet, y compris les ressources d'appoint et le recours à des sous-traitants;</li> <li>- Niveau de participation des ressources identifiées;</li> <li>- Responsabilités et fonction des membres de l'équipe de projet (y compris les sous-traitants);</li> <li>- Trois références de clients pour qui ces projets ont été réalisés (nom et coordonnées).</li> </ul> <p>Les personnes dont le curriculum vitae a été fourni doivent agir à titre de principaux chefs de projet et personnes-ressources pendant toute la durée du projet, ainsi que doivent participer directement à toutes les phases du projet.</p>		
<p><b>2. Habilités techniques (maximum de 2 pages)</b> Démontrer son expérience de la fourniture et de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que de la prestation de soutien continu relativement à ces bornes.</p>	10	7
<p>Fournir une description des trois (3) projets d'installation d'équipement de recharge pour véhicules électriques que l'entrepreneur a menés à bien au cours des cinq (5) dernières années, en participant directement à titre de concepteur principal et d'entrepreneur en construction.</p> <p>Pour chaque projet mentionné, il faut au minimum fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le type de projet et la portée des travaux de réaménagement réalisés (décrire les travaux entrepris et leur ampleur);</li> <li>- Le nombre d'équipement de recharge pour véhicules électriques installés par projet;</li> <li>- Le calendrier de mise en œuvre;</li> <li>- Les difficultés rencontrées ou les caractéristiques propres au projet</li> <li>- Les indicateurs de réussite et la méthode utilisée pour les évaluer</li> <li>- La façon dont les problèmes ont été réglés</li> <li>- Les noms et les rôles des employés de l'entrepreneur ayant participé au projet</li> <li>- Identifier le nom du client pour qui ces projets ont été réalisés (nom et coordonnées).</li> </ul>		



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (IP) MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION\_V2

	<b>3. Système de contrôle de la consommation d'énergie</b>	<b>25</b>	<b>17.5</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer comment le système interactif web permettra à AAC de recueillir des données des sept sites faisant l'objet de cette DP et analyser les données dans un seul programme de monitoring;</li> <li>- Assurer que le programme de monitoring est une solution commerciale prête à être utilisée</li> <li>- Le système doit capturer l'heure et la journée de la transaction, la durée, le voltage, le courant, la consommation d'énergie (kWh), l'identité de l'utilisateur (tel qu'identifié par un contrôle d'accès au moyen d'une clé ou d'une carte d'identité par radiofréquence (IRF)</li> <li>- Méthode de formation pour le Superviseur de la gestion nationale de la flotte automobile à AAC, ainsi que pour jusqu'à sept (7) agents locaux, sur l'implantation du système, incluant le système de monitoring de l'énergie, les contrôles d'accès, et le système de paiement.</li> <li>- (Note : Si l'équipement propriétaire est offert, l'équipement et le système de contrôle de la consommation doivent s'intégrer parfaitement au système de contrôle du réseau de véhicules électriques existant à AAC : le système mondial de gestion FLO</li> </ul>		
	<b>4. Contrôle d'accès</b> Décrire brièvement la façon dont l'équipement de recharge des véhicules électriques empêchera la recharge si l'utilisateur ne possède pas l'autorisation requise.	<b>25</b>	<b>17.5</b>
	<p>Fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire l'équipement qui contrôlera les accès;</li> <li>- Identifier la méthode par laquelle les autorisations sont données (un contrôle d'accès au moyen d'une clé ou d'une carte d'identité par radiofréquence (IRF) sera côté plus haut qu'une technologie par clavier NIP;</li> <li>- Les données de contrôle d'accès doivent être consignées dans le système de surveillance et de contrôle.</li> <li>- (Note : Si l'équipement propriétaire est offert, l'équipement et le système de contrôle de la consommation doivent s'intégrer parfaitement au système de contrôle du réseau de véhicules électriques existant à AAC : le système mondial de gestion FLO.</li> </ul>		
	<b>5. Système et terminal de paiement sécurisé</b> Décrire brièvement comment la fonction de paiement à l'utilisation sera implantée.	<b>25</b>	<b>17.5</b>
	<p>Fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire l'équipement qui permettra le paiement à l'utilisation;</li> <li>- Clairement identifier que l'information sera encrypté;</li> <li>- Identifier un fournisseur de services tiers possédant les autorisations de sécurité requises et étayer ses accréditations en matière de sécurité;</li> <li>- Expliquer clairement comment les frais pour l'utilisation des bornes de recharges pour véhicules électriques seront perçus, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour la remise trimestrielle des recettes à AAC;</li> <li>- Identifier clairement les frais de gestion, ainsi que la raison d'être, comment ils sont perçus et les personnes qui devront les défrayer.</li> </ul>		
	<b>6. Formation (maximum 2 pages)</b> Décrire brièvement la façon dont la formation sera dispensée, afin d'adresser les thèmes suivants:	<b>5</b>	<b>3.5</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des gestionnaires de locaux et des gestionnaires de la flotte automobile de chacun des sites, sur l'utilisation de l'équipement et de son entretien général;</li> <li>- Formation pour la familiarisation du système mondial de gestion FLO, afin de contrôler les accès et les systèmes de paiement</li> </ul>		
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES (IP) MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION\_V2

**Les renseignements techniques fournis par les soumissionnaires seront évalués selon l'échelle de notation suivante:**

100% des points - Excellent:

Atteint le niveau maximum souhaitable considéré utile.

90% des points – Très bien:

Très bien défini, très exhaustif. Excède de beaucoup le niveau minimum souhaitable.

80% des points - Bien:

Excède quelque peu le niveau minimum souhaitable. Suffisamment détaillé et défini.

70% des points - Satisfaisant:

Atteint tout juste le minimum souhaitable. Renseignements adéquats mais peu détaillés.

60% des points - Mauvais:

En deçà des exigences minimales. Vague, mal défini, degré de détail insuffisant, manque de clarté.

50 % des points - Irrecevable:

N'atteint pas le niveau minimum souhaitable. Renseignements manquants et incomplets; incohérences dans le contenu de la proposition.

0 points: Absence de renseignements.